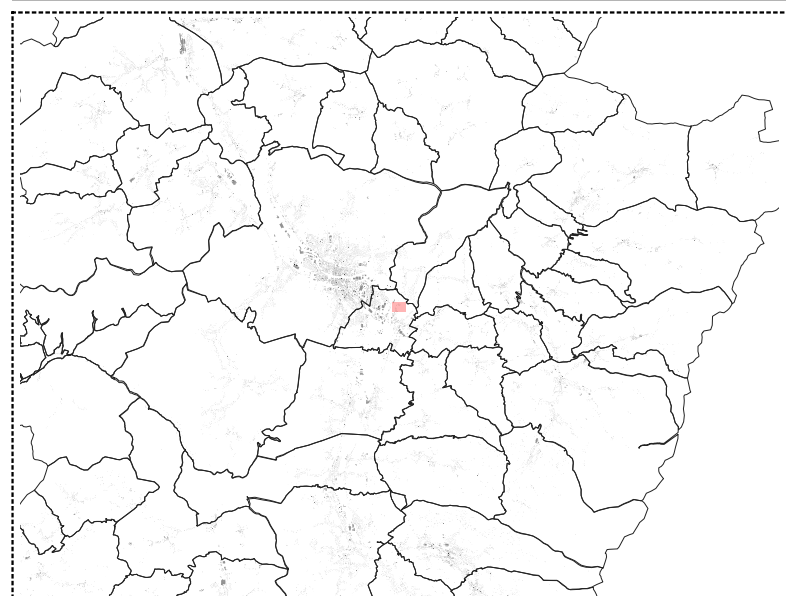
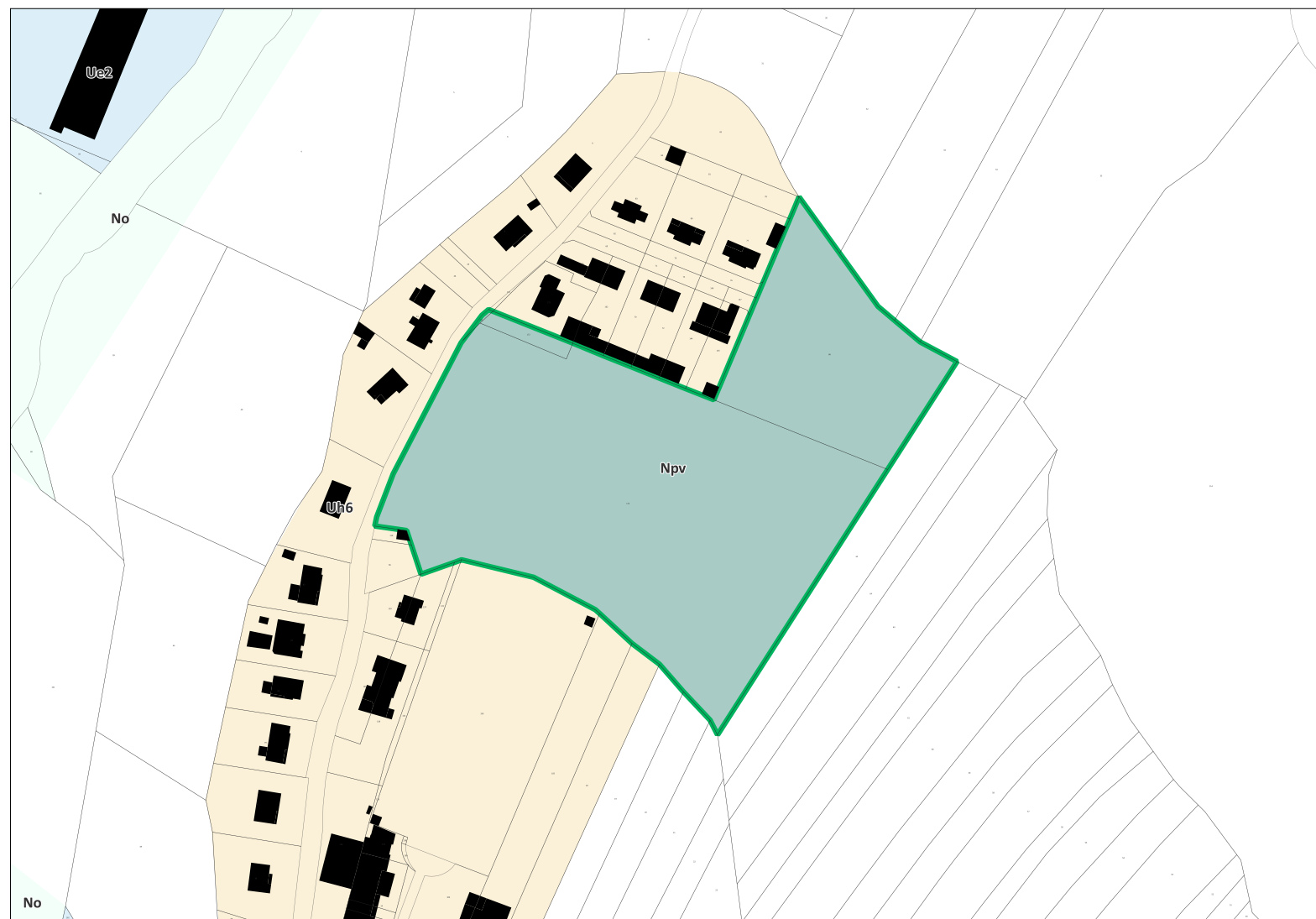




SECTEUR DU RÉGLEMENT : Npv

STECAL : Secteur naturel destiné à l'accueil de panneaux photovoltaïques

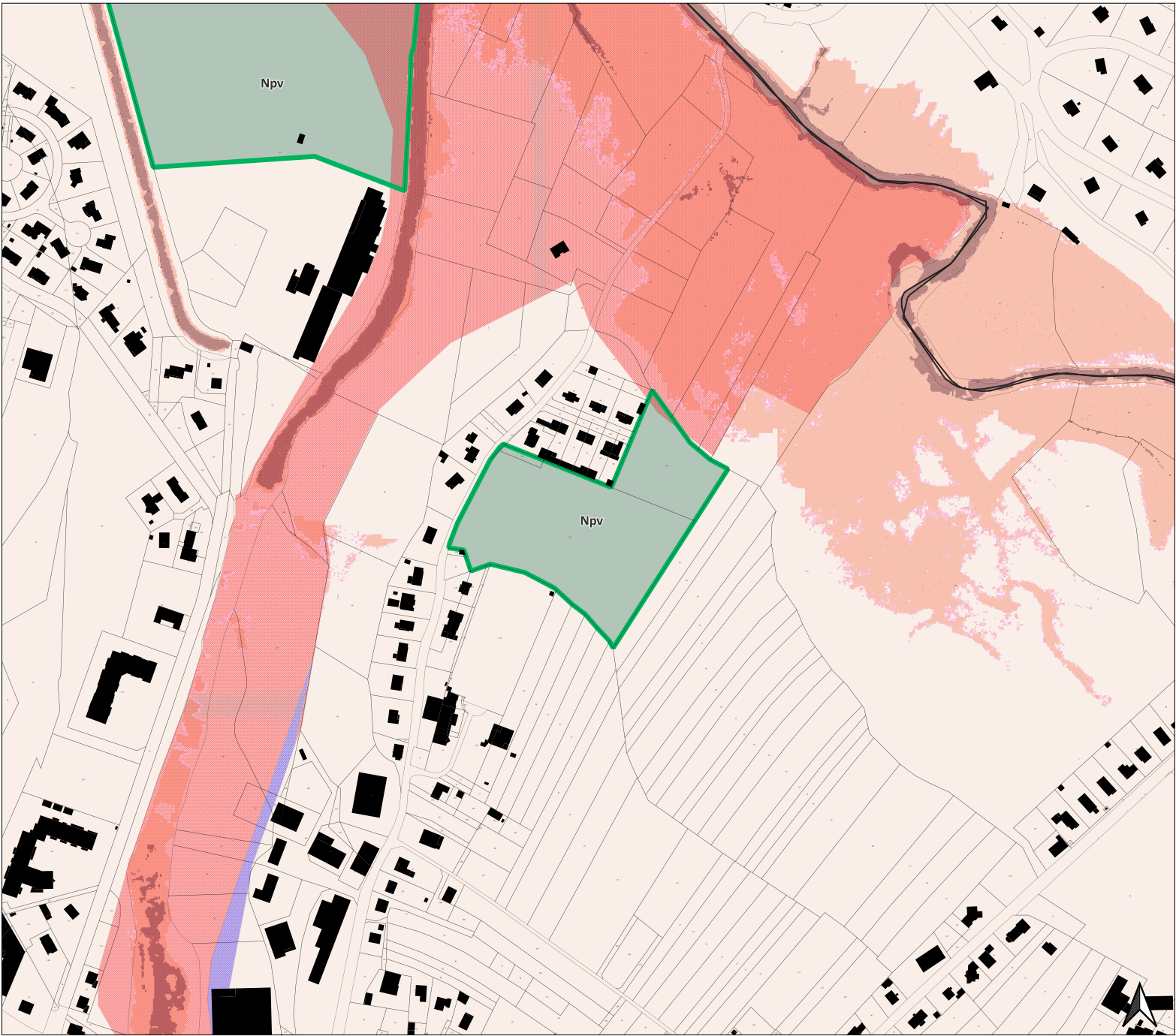
SURFACE (en ha) : 2.45

PROJET : > Création

>

> Déployer les ENR avec la création d'un parc photovoltaïque





SECTEUR DU RÉGLEMENT : Npv

STECAL : Secteur naturel destiné à l'accueil de panneaux photovoltaïques

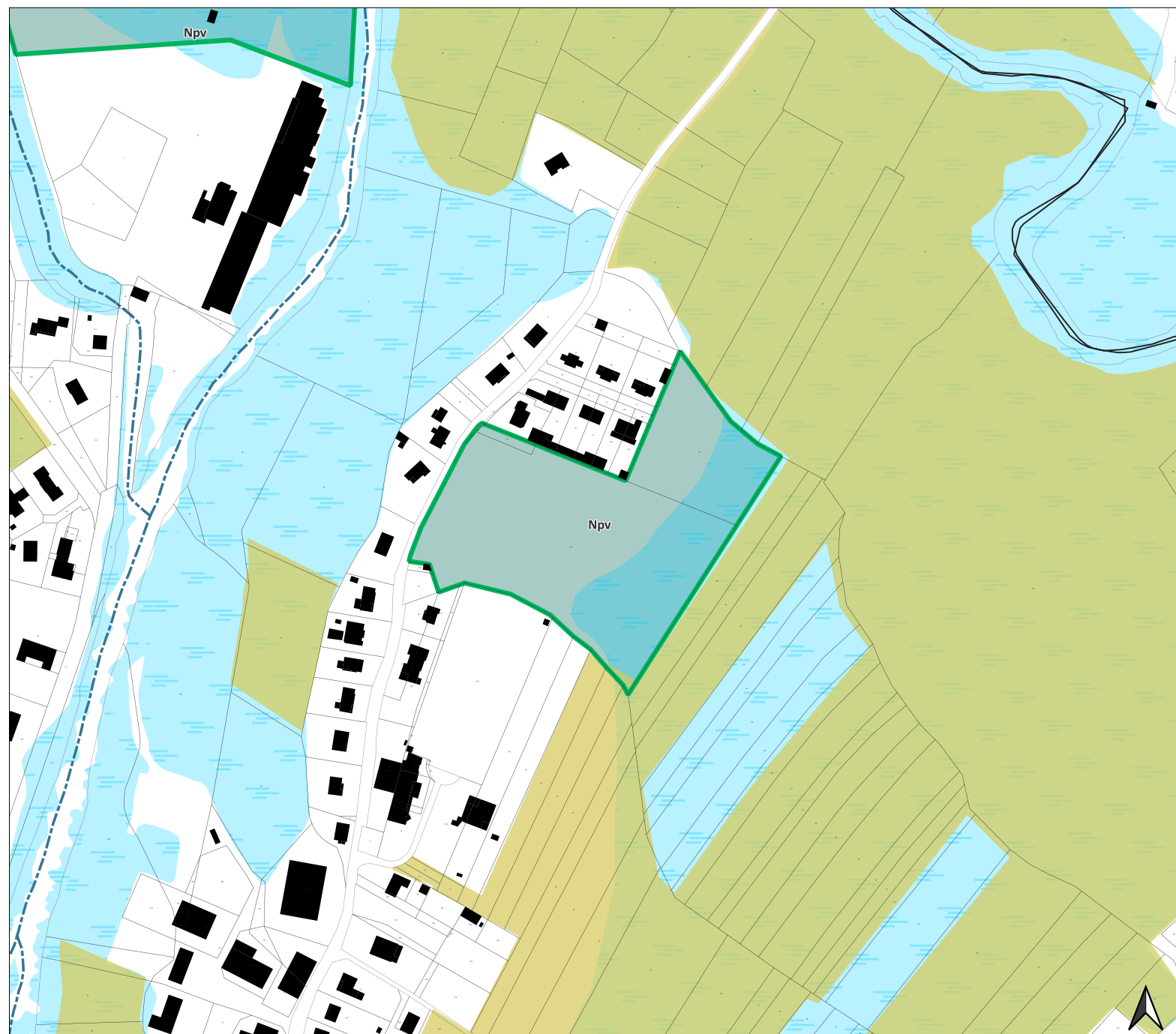
ENJEUX : Le secteur est concerné par le risque inondation et le PPRI. Étant en zone rouge les projets devront se référer au règlement du PPRI.

Enjeux liés aux risques naturels

- CRUE CENTENALE
- Niveaux d'aléa : Modéré ou fort
 - Niveaux d'aléa : Fort
 - Niveaux d'aléa : Très fort

- PPRI DE LA MEURTHE
- Zone bleue : zone d autorisation avec prescriptions spécifiques
 - Zone rouge : zone d interdiction

- ARGILES
- Faible
 - Moyen



SECTEUR DU RÉGLEMENT : Npv

STECAL : Secteur naturel destiné à l'accueil de panneaux photovoltaïques

ENJEUX : Le secteur n'est pas concerné par des enjeux environnementaux ou paysagers



Délimitation du secteur

Enjeux environnementaux et paysagers



Arrêté de Protection de Biotope



ZNIEFF 1



ZNIEFF 2



NATURA 2000



Zone Humide Effective



Réserve nationale

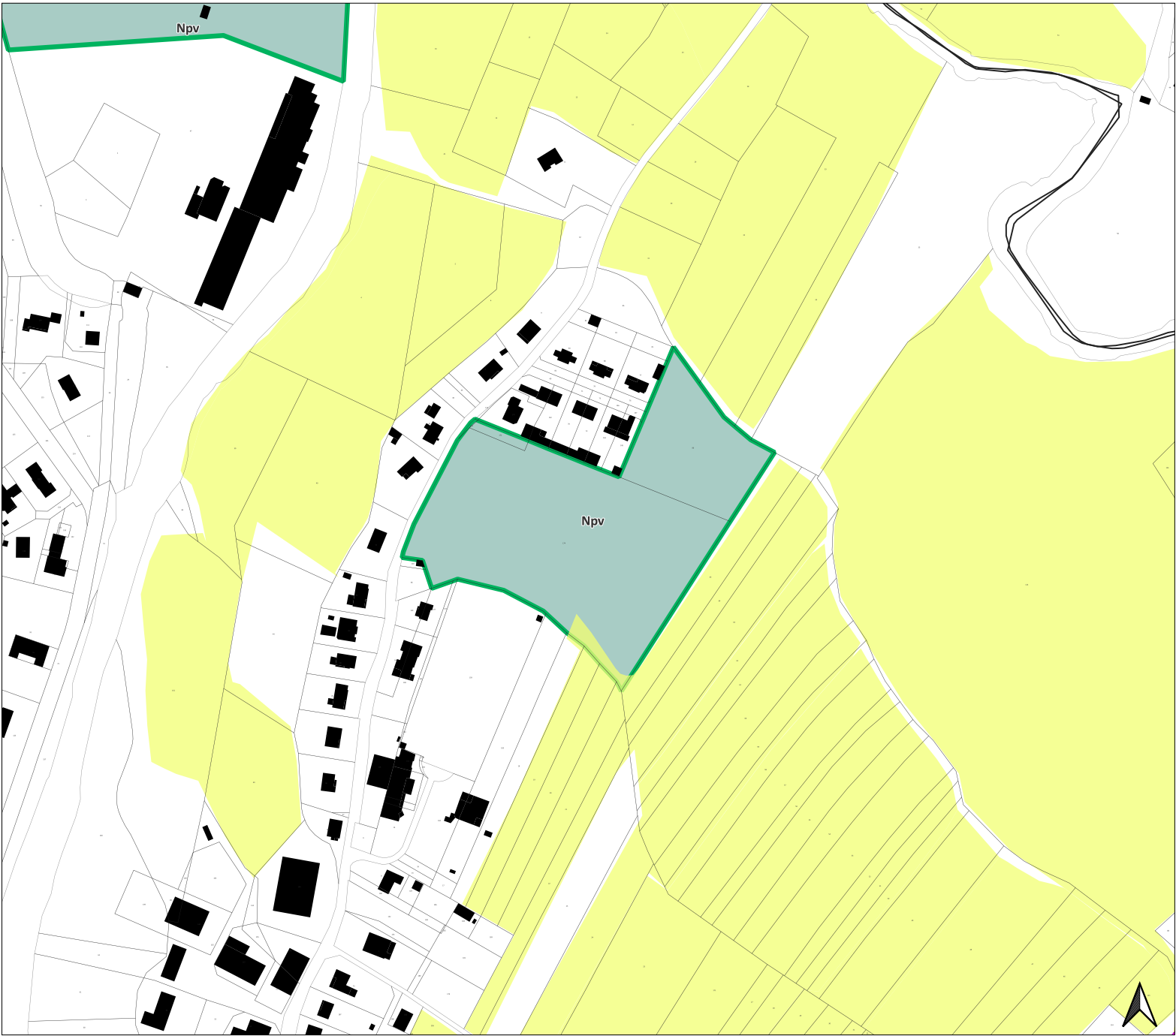
Réservoirs trame prairie

Corridors trame prairie

Réservoirs trame forêt

Corridors trame forêt

Trame bleue



SECTEUR DU RÉGLEMENT : Npv

STECAL : Secteur naturel destiné à l'accueil de panneaux photovoltaïques

ENJEUX : Le développement des ENR relève d'une "utilité publique majeure"

- Délimitation du secteur
- Enjeux agricoles
- Bâtiments agricoles
- Périmètre ICPE
- Périmètre RSD
- Registre Parcellaire Graphique 2022
- Enjeux forestiers
- ONF- Forêts Publiques